

Séance du 11 Octobre 2017

*L'an deux mil dix-sept, le 11 octobre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal convoqué le 05 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses
séances sous la Présidence de M PECHINOT Joël, Maire,*

*Présents : DELARUE F. THEVENOT M. DUPUIS D. GUILLERME JM. PECHINOT D.
CARRION A. THIRION O. JACQUIN R*

Absent excusé : CARRION .C

Procuration : ///

Absent non excusé : MADUPUY A.

Secrétaire de séance : DELARUE F.

*Après lecture du Compte rendu de la réunion du 27 septembre 2017, le Conseil Municipal
approuve le Compte rendu et signe le registre des délibérations.*

30. REVISION DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE SALMAISE – CHOIX DU ZONAGE

(Pour : 09, contre : 0, abstention : 0)

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'étude pour la révision du zonage d'assainissement de la commune a été engagée par la Communauté de cOmmunes du Pays d'Alésia et de la Seine qui possède cette compétence.

Le Maire précise que l'arrêté de zonage pris en 2006 portait sur un zonage collectif.

La COPAS a confié cette étude au cabinet Verdi.

Le Conseil Municipal examine le rapport des phases 1 à 3 et les 2 scénarii. Suite à la décision du Conseil Municipal, la COPAS mettra en œuvre la suite de la procédure notamment la réalisation de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport des phases 1 à 3 et les 2 scénarii concernant le zonage d'assainissement de la commune, établis par le cabinet Verdi ;

DECIDE de retenir le zonage d'assainissement de la commune suivant le scénario 1 proposé par le cabinet Verdi, avec un assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune ;

CHARGE le Maire de l'exécution de cette décision.

31. MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL - POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 1ere CLASSE

(Pour : 09, contre : 0, abstention : 0)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de l'accroissement de travail, il convient de renforcer les effectifs du service administratif. Il propose d'augmenter d'une heure hebdomadaire le temps de travail de la secrétaire de Mairie, soit une augmentation de 14.28%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la modification de l'emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non-complet par une durée hebdomadaire de 8h00 en tant que secrétaire de mairie à compter du 15 novembre 2017.

Cet emploi pourrait être exercé par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

DECIDE de modifier ainsi le tableau des emplois.

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

AUTORISE Monsieur le Maire pour toutes signatures relatives à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux réseau d'alimentation des fontaines : Le Maire fait part aux membres du Conseil du problème d'alimentation et de distribution de l'eau de certaines fontaines du village à partir de la fontaine située Rue Haute, il propose de contacter une entreprise pour réaliser un diagnostic du problème et de le résoudre.

Coupure d'électricité : La société ENEDIS a fait parvenir un document indiquant une coupure de courant qui aura lieu des Mazonettes à la station de pompage le mercredi 18 octobre 2017 de 8h30 à 12h00.

Aménagement foncier : l'aménagement foncier étant terminé, la commission communale des impôts directs sera convoquée prochainement (fin octobre) afin de réactualiser les natures de cultures et les classes aux 233 nouvelles parcelles comprises dans le périmètre de l'aménagement foncier.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

30. REVISION DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE SALMAISE – CHOIX DU ZONAGE

31. MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL - POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ere} CLASSE

Fin de séance à 22h30

PECHINOT J

DELARUE F

CARRION A

DUPUIS D

GUILLERME JM

PECHINOT D

THEVENOT M

THIRION O